



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17068355

Déposé au greffe du Tribunal de commerce
de Liège division Marche-en-Famenne
Le 4/5/17
Le Greffier,

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/05/2017 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0434 268 307

Dénomination

(en entier) : **CARLEASE**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : RUE DU VICINAL 12 6900 MARLOIE

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : DEMISSION, NOMINATION ET PROLONGATION DU MANDAT
D'ADMINISTRATEUR**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 mars 2017

L'assemblée générale extraordinaire de la SA CARLEASE s'est réunie ce 31 mars 2017 à 13h00 sous la présidence de Monsieur Omer Collard, Administrateur-Délégué de la SA LA RAMURE.

Le président constate que la majorité des parts sociales est représentée, soit 7063 actions.

Ordre du jour :

Modification du conseil d'administration

- démission de la SA LA RAMURE,
- nomination de Marine Collard,
- prolongation des mandats des administrateurs.

Décisions :

- L'assemblée générale décide à l'unanimité des actions représentées de :
- accepter la démission de la SA LA RAMURE avec effet au 01/06/2017 ;
 - désigner Mademoiselle Marine Collard 97052832633rue du Vicinal, 12 à 6900 Marloie en qualité d'Administrateur non rémunéré avec effet au 01/06/2017 ;
 - prolonger le mandat des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant le bilan de 2021 en 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est levée à 14h00.

REUNION DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SA CARLEASE

Ce 31/03/2017 à 14h30 s'est réuni le Conseil d'administration de la SA CARLEASE :

- Maxime COLLARD,
- Marine COLLARD,

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de désigner Maxime Collard comme Administrateur-Délégué de la SA CARLEASE chargé de la gestion journalière de la société avec effet au 01/06/2017.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 15h00.

Maxime COLLARD,
Administrateur-Délégué,